

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2758

7 octobre 2015

SOMMAIRE

Agrifin S.A.	132339	Vantose S.A.	132344
ArcelorMittal Rodange et Schifflange	132383	Varcas S.A.	132339
Europa Luxco II S.à r.l.	132348	Vasshuset S.A.	132340
Europa Luxco I S.à r.l.	132348	VDM Assurances S.à r.l.	132339
General Invest Properties S.A.	132384	VEDF (Luxembourg) P4 S.à r.l.	132346
LOG Investment	132368	VEDF (Luxembourg) P6 S.à r.l.	132346
Mica Properties S.à r.l.	132338	Verde Vivo S.à r.l.	132346
Morgan Stanley (Luxembourg) S.A.	132338	Vesalius Biocapital I S.A. SICAR	132340
Morgan Stanley (Luxembourg) S.A.	132338	Viking Brands S.A.	132340
Palo Alto Holding S.A.	132338	Vine Lux S.à r.l.	132343
Partners Luxco II S.à r.l.	132352	Virida Finance S.à r.l.	132341
Partners Luxco I S.à r.l.	132352	Virto Group S.à r.l.	132347
Poyang S.à r.l.	132384	VisionAd S.à r.l.	132339
Smartech Lux S.A.	132343	VM Holding S.A.	132347
SPV Office - 1 SCSp	132341	VP Services	132347
SPV Office - 2 SCSp	132342	WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	132382
Steel Mac S.A.	132340	XI Callisto Luxco II S.à r.l.	132364
ThL S.à r.l.	132344	XI Callisto Luxco I S.à r.l.	132364
Tricoron Holding S.A.	132346	XI Europa Luxco II S.à r.l.	132356
Tropique Invest S.A.	132341	XI Europa Luxco I S.à r.l.	132356
Truffe Capital S.à r.l.	132345	XI Ganymede Luxco II S.à r.l.	132360
United Ventures S.A.	132340	XI Ganymede Luxco I S.à r.l.	132360
Valex S.A.	132339		

Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.877.

—
Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015142291/10.

(150155257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Mica Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.651.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique de Mica Properties S.à r.l. prises le 28 Juillet 2015

L'unique Associé de Mica Properties S.à r.l (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

- de nommer Robert McCorduck, née le 09 Janvier 1972 à Galway (Irlande) avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de Gérant de la société et ce avec effet au 31 Juillet 2015

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Robert McCorduck

Katarzyna Ciesielska

Luxembourg, le 14 Août 2015.

Référence de publication: 2015142289/19.

(150155263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Morgan Stanley (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.877.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 août 2015:

- Le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. de 2, Rue Gerhard Mercator, L - 2182 Luxembourg, le réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015142292/16.

(150155258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Palo Alto Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 184.538.

—
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142364/9.

(150154657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Agrifin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 80.460.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
AGRIFIN S.A.

Référence de publication: 2015141865/11.

(150155028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Varcas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 155.566.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142541/10.

(150154792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VDM Assurances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9142 Burden, 5, rue Jean Melsen.
R.C.S. Luxembourg B 185.573.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142543/9.

(150154712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Valex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 119.050.

La nouvelle adresse de M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, M. Jean-Marc Debaty et de Mme Carine Agostini,
Administrateurs de la société Valcourt S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Le nouveau siège social de Luxembourg International Consulting S.A. «Interconsult», Commissaire aux Comptes de la
société Valcourt S.A. est: 11, Avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2015142539/15.

(150155425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VisionAd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6743 Grevenmacher, 1, rue Kummert.
R.C.S. Luxembourg B 112.662.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142535/9.

(150155098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

United Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 36, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 25.468.

—

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142521/9.

(150154955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vesalius Biocapital I S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.300.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS FAS

Référence de publication: 2015142527/11.

(150155286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Viking Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie-Curie.

R.C.S. Luxembourg B 163.694.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142529/9.

(150155106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vasshuset S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 181.583.

—

Résolution prise par le Conseil d'Administration en date du 3 août 2015

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, né le 28 février 1954 à Antwerpen (Belgique), résidant au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, Administrateur délégué. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la société, à savoir jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle de l'an 2021.

Pour extrait conforme

J.P. KESY / G. INGRAM

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015142542/16.

(150154605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Steel Mac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 143.728.

—

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142477/9.

(150154972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Tropique Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1234 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.581.

Les comptes annuels au 30 juin 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
TROPIQUE INVEST S.A.

Référence de publication: 2015142516/11.

(150155029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Virida Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 173.868.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datée du 14 août 2015.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société que M. Lukasz Wlodarczyk, né le 22 février 1987 à Krynica, Pologne et résidant professionnellement au 53, Ul. Emilii Plater, 29^{ème} étage, 00-113 Varsovie, Pologne en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet à partir de la date de l'assemblée et ce pour une durée indéterminée.

Il est également porté à connaissance des tiers que l'adresse de M. Tomasz Blicharski est désormais la suivante: 53, Ul. Emilii Plater, 29^{ème} étage, 00-113 Varsovie, Pologne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2015.

Pour Virida Finance S.à r.l.

Représentée par Gilles Duroy

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2015142533/19.

(150154987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SPV Office - 1 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 199.486.

STATUTS

Extrait de l'acte sous seing privé de SPV Office - 1 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421 (l'Associé Commandité).

2. Nom, Objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Office - 1 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des

garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142469/47.

(150154554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

SPV Office - 2 SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.485.

STATUTS

Extrait de l'acte sous seing privé de SPV Office - 2 SCSp signé le 18 août 2015.

1. Associé conjointement et solidairement responsable. GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421 (l'Associé Commandité).

2. Nom, Objet et siège social.

2.1 La société est constituée sous la forme d'une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, sous la dénomination SPV Office - 2 SCSp (la Société).

2.2 L'objet de la Société est la prise de participations tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion, et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, sans limitation, et/ou titres de créances ou titres de capital, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

2.4 La Société peut employer tous les instruments et techniques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

2.5 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

2.6 La Société, qui agit et est représentée par l'Associé Commandité ou toute personne autorisée pour le compte de la Société, peut signer, fournir et exécuter tous les actes, contrats et autres obligations et entreprendre toutes les activités et

transactions qui peuvent, selon le seul jugement de l'Associé Commandité, être nécessaires ou recommandées afin de mettre en oeuvre les buts et objectifs mentionnés aux clauses précédentes.

2.5 Le siège social de la Société est situé au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Désignation d'un gérant. La Société est gérée par l'Associé Commandité, GP Office S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont le capital social est de 12.500 euros, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 199.421.

4. Dates auxquelles la société en commandite spéciale débute et prend fin. La Société a été constituée le 18 août 2015 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142470/47.

(150154553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Smartech Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 179.675.

Extrait des délibérations du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date 18 Août 2015.

Décisions

- La désignation de Madame Martine MANDAR, née le 27 Décembre 1949 à Kehl (Allemagne), résidant à L-1513 Luxembourg, 61 Boulevard Prince Félix comme administrateur délégué en charge de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société avec pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015142457/15.

(150155080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vine Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 195.011.

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 19 août 2015 sous la référence L150154280

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 19 août 2015 sous la référence L150154280.

En date du 4 août 2015, l'associé de la Société Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P. a cédé 1.343.800 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Blackstone Energy Partners (Cayman II) L.P.

A la même date, le nouvel associé précité de la Société, Blackstone Energy Partners (Cayman II) L.P., a cédé les 1.343.800 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Vine Lux S.à r.l.

En conséquence, l'associé de la Société Blackstone Energy Partners (Cayman) Q L.P. détient désormais 3.517.200 parts sociales et Vine Lux S.à r.l. détient à présent 1.343.800 parts sociales.

Toutes les autres dispositions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Vine Lux S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015142530/23.

(150155229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

ThL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 14-16, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 163.248.

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre juillet.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz

A comparu:

- Monsieur Thierry LI, gérant, demeurant à L-9511 Wiltz, 20, Rue Aneschbach

Lequel comparant, présent ou tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée ThL S.à r.l. a été constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2605 du 26 octobre 2011, dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 163.248,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune,

- que le comparant est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée «ThL S.à r.l.» avec siège social à L-9511 Wiltz, 20, Rue Aneschbach.

Ensuite le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Résolution Unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Wiltz à L-9090 Warken, 14-16, Rue de Welscheid et modifie par conséquence l'article 2, alinéa premier des statuts, qui aura la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège de la société est établi dans la commune de Ettelbruck.»

Estimation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 650.-euros.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: LI T., Joëlle Schwachtgen

Enregistré à Diekirch, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12704. Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142491/36.

(150155334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Vantose S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 115.716.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 juillet 2015

Première résolution:

Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Pierre LENTZ de son poste d'administrateur de la société.

Deuxième résolution:

Le conseil d'administration, après délibération, décide de coopter au poste d'administrateur avec effet immédiat, Madame Eleonora MAGNI, administrateur de sociétés, née le 16/12/1977 à Lecco (Italie) demeurant 2, rue de la Porcelaine à 1260 NYON (Suisse). Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANTOSE S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2015142540/18.

(150155321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Truffe Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.268.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille quinze, le dix-huit août.

A comparu:

Monsieur Jean-François FOURT, administrateur de sociétés, né le 17 janvier 1961 à Pontarlier, demeurant à F-75017 Paris 17^{ème}, 22 rue de Tocqueville,

ici représentée par Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, demeurant professionnellement 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,

En vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré être le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée Truffe Capital S.à r.l., en liquidation, avec siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 462 du 25 février 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire Maître Joëlle Baden, résidant à Luxembourg, en date du 27 avril 2015 201, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1681 du 07 juillet 2015.

L'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, tenue en date du 17 août 2015, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé comme commissaire-vérificateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU et à fixer à cette date, heure et lieu de la présente assemblée.

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique prend connaissance et approuve le rapport de vérification de la liquidation de Monsieur Philippe CHANTEREAU en tant que commissaire vérificateur de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge à Monsieur Jean-François FOURT en tant que liquidateur de la Société pour tous les devoirs effectués pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge à Monsieur Philippe CHANTEREAU en tant que commissaire-vérificateur de la Société, pour tous les devoirs entrepris pendant, et en relation avec, la liquidation de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique prend connaissance de ce que tous les actifs de la Société ont été distribués, qu'il n'y a pas de boni de liquidation et que plus aucune distribution ne doit être faite, et décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société à la date du présent acte.

Cinquième résolution

L'associé unique décide que les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signature.

Référence de publication: 2015142504/45.

(150154692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Tricoron Holding S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.
R.C.S. Luxembourg B 133.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015142503/9.
(150155078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VEDF (Luxembourg) P4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 187.212.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 31 Juillet 2015:
- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant de classe B.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015142547/17.
(150155244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VEDF (Luxembourg) P6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 187.211.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 31 Juillet 2015:
- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant de classe B.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant de classe B avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015142548/17.
(150155253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Verde Vivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.
Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.617.

Suite aux résolutions de l'associé unique de la Société en date du 6 août 2015, les décisions suivantes ont été prises:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Johannes Laurens de Zwart, du poste de Gérant avec effet au 31 juillet 2015;
2. Nomination de Monsieur Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

3. Nomination de Madame Andrea Smekalova, née le 10 octobre 1984 à Trenčin, Slovaquie, et ayant pour adresse professionnelle le 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au poste de Gérant avec effet au 1^{er} août 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015142525/20.

(150155398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Virto Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 131.620.

—
EXTRAIT

La nouvelle adresse de Monsieur Bruce VANDENBERG, Gérant A de la Société est la suivante:
Braeside House, Crimp Hill, Englefield Green, Egham, Surrey TW20 0YB, (Royaume-Uni).
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2015.

Le Mandataire

Référence de publication: 2015142534/13.

(150154639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VM Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 185.489.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 27 juillet 2015.

Pour statuts coordonnés
Maître Jacques KESSELER
Notaire

Référence de publication: 2015142562/13.

(150154825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

VP Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 188.982.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 19 août 2015.

Résolution:

L'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le nombre de gérants est fixé à 2, et sont appelés aux fonctions de gérant à durée indéterminée:

- Monsieur Grégory CENTURIONE, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique) le 22 décembre 1972, demeurant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.
- Monsieur Alessandro BERTONAZZI, expert-comptable, né à Castel San Giovanni (Italie) le 19 mars 1975, demeurant professionnellement au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen.

Pour extrait conforme
VP Services S.à r.l.
Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015142563/18.

(150154527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.040.

Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.036.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER
(THE “DRAFT TERMS OF MERGER”)

1. The companies involved in the Merger. Europa Luxco II S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 153040, pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 1353 on July 1, 2010. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated October 6, 2010 published in the Mémorial n° 2603 on November 29, 2010 (the “Absorbing Company”),

contemplates to merge with

Europa Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 153036, pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 24, 2010, published in the Mémorial n° 1342 on June 30, 2010. The articles of association of the Absorbed Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated October 6, 2010 published in the Mémorial n° 2582 on November 26, 2010 (the “Absorbed Company” together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

by way of a merger by absorption (the “Merger”) as provided for in articles 257 to 276 of Section XIV on Mergers of the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The Merger will entail the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities, to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company after the completion of the Merger.

2. The Absorbing Company pursuant to the Merger. The Absorbing Company will continue to exist under the name Europa Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Effects of the Merger.

3.1 Legal Effect

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession.

As of the Effective Date, the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging companies are cancelled upon the completion of the Merger.

The shareholders of the Absorbed Company will become shareholders of the Absorbing Company.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its then issued shares shall be cancelled.

3.2 Effective Date between the Merging Companies

The merger will become effective between the Merging Companies upon the approval by the extraordinary general meetings of each of the Merging Companies (the “Effective Date”).

3.3 Effective date of the Merger towards third parties

The Merger will be effective towards third parties upon the publication of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the Merger in the Memorial.

4. Share exchange ratio. The assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company are valued at their book value based on an interim balance sheet as of 30 September 2015 as being the basis for the determination of the book value of the assets and liabilities which is being considered for the merger.

The exchange ratio of the merger will be as follows: for one million twenty thousand four hundred twenty-eight (1,020,428) shares of the Absorbed Company, the Absorbing Company will issue one million twenty thousand four hundred twenty-eight (1,020,428) shares (the “New Shares”). The shares of the Absorbing Company that, as a consequence of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be held by the Absorbing Company (the “Existing Shares”), shall be cancelled. There is no cash payment (soulte).

The New Shares shall be issued and allotted to the shareholder(s) of the Absorbed Company on the Effective Date; the Existing Shares are cancelled at the same time.

5. Board Report, Interim Balance Sheet, Auditor's Report. It is contemplated, that all shareholders waive the appointment of the auditor in connection with the merger plan and the drawing up of (i) the relevant auditor's report, (ii) an interim balance sheet and (iii) the board report in relation to the Merger.

6. Remittance of shares. As a result of the Merger, the share capital of the Absorbing Company will be set at one million twenty thousand four hundred twenty-eight United States Dollars (USD 1,020,428), represented by one million twenty thousand four hundred twenty-eight (1,020,428) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The share register of the Absorbing Company will be amended, as appropriate, to reflect the cancellation of the Existing Shares, and the issuance of the New Shares to the shareholder of the Absorbed Company (of which evidence may be obtained at the registered office of the Absorbing Company).

The New Shares issued by the Absorbing Company further to the Merger shall carry the right to participate in the profits and/or losses of the Absorbing Company as from the Effective Date.

7. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

The financial data of the Absorbed Company will be included in the annual accounts of the Absorbing Company as from such Accounting Date.

8. Special advantages to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies.

9. Information regarding the Merger. The Draft Terms of Merger shall be published in the Mémorial at least one (1) month prior to the date set for the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of the latter, at least one (1) month prior to the any of the EGMs of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- a) the Draft Terms of Merger;
- b) the annual accounts and the management reports for the financial years ending on 31 December 2012, 2013, and 2014 of each of the Merging Companies;

10. Creditor rights. Creditors of the Merging Companies, whose claim predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) month of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in commercial and in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due,

11. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present Draft Terms of Merger are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Agreement to be executed as of the date first above written.

Suit en français la traduction du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION (LE «PROJET DE FUSION»)

1. Les sociétés impliquées dans la Fusion. Europa Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153040, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1353, le 1^{er} juillet 2010. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, numéro 2603, le 29 novembre 2010 (la «Société Absorbante»),

envisage de fusionner avec

Europa Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153036, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial, numéro 1342, le 30 juin 2010. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, numéro 2582, le 26 novembre 2010 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

par voie de fusion par absorption (la «Fusion») dans les conditions prévues aux articles 257 à 276 de la Section XIV sur les Fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée après la réalisation de la Fusion.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion. La Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination Europa Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Effets de la Fusion.

3.1 Effet juridique

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de toutes conventions auxquelles cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées lors de la réalisation de la Fusion.

Les associés de la Société Absorbée deviendront associés de la Société Absorbante.

Les mandats des gérants actuels de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Réalisation.

Sous l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises à cette date seront annulées.

3.2 Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnantes à compter de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des Sociétés Fusionnantes (la «Date de Réalisation»).

3.3 Date de Réalisation de la Fusion à l'égard des tiers

La Fusion prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales. Les actifs et les passifs de la Société Absorbée à transférer à la Société Absorbante sont évalués à leur valeur comptable sur la base d'un bilan intérimaire au 30 Septembre 2015 en tant que base pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs utilisée pour la fusion.

Le rapport d'échange de la fusion sera le suivant: pour un million vingt mille quatre cent vingt-huit (1.020.428) parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra un million vingt mille quatre cent vingt-huit (1.020.428) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les parts sociales de la Société Absorbante qui, suite au transfert de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, seront détenues par la Société Absorbante (les «Parts Sociales Existantes»), seront annulées. Il n'y aura aucune soulte.

Les Nouvelles Parts Sociales seront émises et attribuées à(aux) l'associé(s) de la Société Absorbée à la Date de Réalisation; les Parts Sociales Existantes seront annulées en même temps.

5. Rapport du Conseil, Bilan Intérimaire, Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Il est envisagé que tous les associés renoncent à la nomination du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du plan de fusion et à l'élaboration (i) du rapport du réviseur d'entreprises agréé, (ii) d'un bilan intérimaire et (iii) du rapport du conseil relatif à la Fusion.

6. Remise des parts sociales. En conséquence de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à un million vingt mille quatre cent vingt-huit dollars américains (USD 1.020.428), représenté par un million vingt mille quatre cent vingt-huit (1.020.428) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollars américains (USD 1).

Le registre des parts sociales de la Société Absorbante sera modifié, le cas échéant, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Existantes et l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'associé de la Société Absorbée (dont preuve peut être obtenue au siège social de la Société Absorbante).

Les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société Absorbante suite à la Fusion conféreront le droit de participation aux bénéfices et/ou pertes de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

7. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation (la «Date d'Effet Comptable»).

À compter de cette Date d'Effet Comptable, les données financières de la Société Absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers en faveur de tout membre des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera accordé à un membre des organes de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

9. Informations concernant la Fusion. Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial au moins un (1) mois avant la date prévue pour la tenue des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

Les documents suivants seront tenus à disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes aux fins de consultation au siège social de ces dernières au moins un (1) mois avant la tenue de chacune des AGEs des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux clos le 31 décembre 2012, 2013 et 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

10. Droits des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux (2) mois précédant cette Date de Réalisation, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette la demande si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion. La société débitrice peut écarter la demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si les sûretés ne sont pas fournies dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

11. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé ce Contrat à la première date indiquée ci-dessus.

Europa Luxco II S.à r.l.

Ms. Ute Bräuer / Ms. Ingrid Moinet

Class A Manager / Class B Manager

Europa Luxco I S.à r.l.

Ms. Ute Bräuer / Ms. Ingrid Moinet

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015161370/216.

(150178448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Partners Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.043.

Partners Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 153.041.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER
(THE “DRAFT TERMS OF MERGER”)

1. The companies involved in the Merger. Partners Luxco II S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 153043, pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 24, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 1336 on June 29, 2010. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated October 5, 2010 published in the Mémorial n° 2583 on November 26, 2010 (the “Absorbing Company”),

contemplates to merge with

Partners Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 153041, pursuant to a deed of incorporation of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on March 24, 2010, published in the Mémorial n° 1353 on July 1, 2010. The articles of association of the Absorbed Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg dated October 6, 2010 published in the Mémorial n° 2588 on November 26, 2010 (the “Absorbed Company” together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

by way of a merger by absorption (the “Merger”) as provided for in articles 257 to 276 of Section XIV on Mergers of the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The Merger will entail the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities, to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company after the completion of the Merger.

2. The Absorbing Company pursuant to the Merger. The Absorbing Company will continue to exist under the name Partners Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Effects of the Merger.

3.1 Legal Effect

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession.

As of the Effective Date, the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging companies are cancelled upon the completion of the Merger.

The shareholders of the Absorbed Company will become shareholders of the Absorbing Company.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its then issued shares shall be cancelled.

3.2 Effective Date between the Merging Companies

The merger will become effective between the Merging Companies upon the approval by the extraordinary general meetings of each of the Merging Companies (the “Effective Date”).

3.3 Effective date of the Merger towards third parties

The Merger will be effective towards third parties upon the publication of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the Merger in the Memorial.

4. Share exchange ratio. The assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company are valued at their book value based on an interim balance sheet as of 30 September 2015 as being the basis for the determination of the book value of the assets and liabilities which is being considered for the merger.

The exchange ratio of the merger will be as follows: for one hundred thirty-four thousand two hundred fifty (134,250) shares of the Absorbed Company, the Absorbing Company will issue one hundred thirty-four thousand two hundred fifty (134,250) shares (the “New Shares”). The shares of the Absorbing Company that, as a consequence of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be held by the Absorbing Company (the “Existing Shares”), shall be cancelled. There is no cash payment (soulte).

The New Shares shall be issued and allotted to the shareholder(s) of the Absorbed Company on the Effective Date; the Existing Shares are cancelled at the same time.

5. Board Report, Interim Balance Sheet, Auditor's Report. It is contemplated, that all shareholders waive the appointment of the auditor in connection with the merger plan and the drawing up of (i) the relevant auditor's report, (ii) an interim balance sheet and (iii) the board report in relation to the Merger.

6. Remittance of shares. As a result of the Merger, the share capital of the Absorbing Company will be set at one hundred thirty-four thousand two hundred fifty United States Dollars (USD 134,250), represented by one hundred thirty-four thousand two hundred fifty (134,250) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

The share register of the Absorbing Company will be amended, as appropriate, to reflect the cancellation of the Existing Shares, and the issuance of the New Shares to the shareholder of the Absorbed Company (of which evidence may be obtained at the registered office of the Absorbing Company).

The New Shares issued by the Absorbing Company further to the Merger shall carry the right to participate in the profits and/or losses of the Absorbing Company as from the Effective Date.

7. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

The financial data of the Absorbed Company will be included in the annual accounts of the Absorbing Company as from such Accounting Date.

8. Special advantages to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies.

9. Information regarding the Merger. The Draft Terms of Merger shall be published in the Mémorial at least one (1) month prior to the date set for the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of the latter, at least one (1) month prior to the any of the EGMs of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- a) the Draft Terms of Merger;
- b) the annual accounts and the management reports for the financial years ending on 31 December 2012, 2013, and 2014 of each of the Merging Companies;

10. Creditor rights. Creditors of the Merging Companies, whose claim predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) month of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in commercial and in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due.

11. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present Draft Terms of Merger are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Agreement to be executed as of the date first above written.

Suit en français la traduction du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION (LE «PROJET DE FUSION»)

1. Les sociétés impliquées dans la Fusion. Partners Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153043, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1336, le 29 juin 2010. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, numéro 2583, le 26 novembre 2010 (la «Société Absorbante»),

envisage de fusionner avec

Partners Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153041, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, publié au Mémorial, numéro 1353, le 1^{er} juillet 2010. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 octobre 2010, publié au Mémorial, numéro 2588, le 26 novembre 2010 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

par voie de fusion par absorption (la «Fusion») dans les conditions prévues aux articles 257 à 276 de la Section XIV sur les Fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée après la réalisation de la Fusion.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion. La Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination Partners Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Effets de la Fusion.

3.1 Effet juridique

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de toutes conventions auxquelles cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées lors de la réalisation de la Fusion.

Les associés de la Société Absorbée deviendront associés de la Société Absorbante.

Les mandats des gérants actuels de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Réalisation.

Sous l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises à cette date seront annulées.

3.2 Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnantes à compter de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des Sociétés Fusionnantes (la «Date de Réalisation»).

3.3 Date de Réalisation de la Fusion à l'égard des tiers

La Fusion prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales. Les actifs et les passifs de la Société Absorbée à transférer à la Société Absorbante sont évalués à leur valeur comptable sur la base d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2015 en tant que base pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs utilisée pour la fusion.

Le rapport d'échange de la fusion sera le suivant: pour cent trente-quatre mille deux cent cinquante (134,250) parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra cent trente-quatre mille deux cent cinquante (134,250) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les parts sociales de la Société Absorbante qui, suite au transfert de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, seront détenues par la Société Absorbante (les «Parts Sociales Existantes»), seront annulées. Il n'y aura aucune soulte.

Les Nouvelles Parts Sociales seront émises et attribuées à(aux) l'associé(s) de la Société Absorbée à la Date de Réalisation; les Parts Sociales Existantes seront annulées en même temps.

5. Rapport du Conseil, Bilan Intérimaire, Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Il est envisagé que tous les associés renoncent à la nomination du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du plan de fusion et à l'élaboration (i) du rapport du réviseur d'entreprises agréé, (ii) d'un bilan intérimaire et (iii) du rapport du conseil relatif à la Fusion.

6. Remise des parts sociales. En conséquence de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à cent trente-quatre mille deux cent cinquante dollars américains (USD 134,250) représenté par (134,250) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de 1 dollar américain (USD 1).

Le registre des parts sociales de la Société Absorbante sera modifié, le cas échéant, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Existantes et l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'associé de la Société Absorbée (dont preuve peut être obtenue au siège social de la Société Absorbante).

Les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société Absorbante suite à la Fusion conféreront le droit de participation aux bénéfices et/ou pertes de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

7. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation (la «Date d'Effet Comptable»).

À compter de cette Date d'Effet Comptable, les données financières de la Société Absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers en faveur de tout membre des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera accordé à un membre des organes de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

9. Informations concernant la Fusion. Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial au moins un (1) mois avant la date prévue pour la tenue des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

Les documents suivants seront tenus à disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes aux fins de consultation au siège social de ces dernières au moins un (1) mois avant la tenue de chacune des AGEs des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux clos le 31 décembre 2012, 2013 et 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

10. Droits des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux (2) mois précédant cette Date de Réalisation, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette la demande si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion. La société débitrice peut écarter la demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si les sûretés ne sont pas fournies dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

11. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé ce Contrat à la première date indiquée ci-dessus.

Partners Luxco II S.à r.l.
Mrs. Ute Bräuer / Mr. Philippe Leclercq
Class A Manager / Class B Manager
Partners Luxco I S.à r.l.
Mrs Ute Bräuer / Mr. Philippe Leclercq
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015161658/216.

(150178442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

XI Europa Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.512.

XI Europa Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.415.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

(the “Draft Terms of Merger”)

1. The companies involved in the merger. XI Europa Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179512, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2406 on September 30, 2013. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 680 on March 15, 2014 (the “Absorbing Company”),

contemplates to merge with

XI Europa Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179415, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2451 on October 3, 2013. The articles of association of the Absorbed Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 683 on March 15, 2014 (the “Absorbed Company” together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

by way of a merger by absorption (the “Merger”) as provided for in articles 257 to 276 of Section XIV on Mergers of the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The Merger will entail the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company after the completion of the Merger.

2. The Absorbing Company pursuant to the Merger. The Absorbing Company will continue to exist under the name XI Europa Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Effects of the Merger.

3.1 Legal Effect

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession.

As of the Effective Date, the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging Companies are cancelled upon the completion of the Merger.

The shareholders of the Absorbed Company will become shareholders of the Absorbing Company.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its then issued shares shall be cancelled.

3.2 Effective Date between the Merging Companies

The Merger will become effective between the Merging Companies upon the approval by the extraordinary general meetings of each of the Merging Companies (the “Effective Date”).

3.3 Effective date of the Merger towards third parties

The Merger will be effective towards third parties upon the publication of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the Merger in the Mémorial.

4. Share exchange ratio. The assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company are valued at their book value based on an interim balance sheet as of 30 September 2015 as being the basis for the determination of the book value of the assets and liabilities which is being considered for the merger.

The exchange ratio of the merger will be as follows: for one hundred forty-three thousand (143,000) shares of the Absorbed Company, the Absorbing Company will one hundred forty-three thousand (143,000) shares (the “New Shares”). The shares of the Absorbing Company that, as a consequence of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be held by the Absorbing Company (the “Existing Shares”), shall be cancelled. There is no cash payment (soulte).

The New Shares shall be issued and allotted to the shareholder(s) of the Absorbed Company on the Effective Date; the Existing Shares are cancelled at the same time.

5. Board Report, Interim Balance Sheet, Auditor's Report. It is contemplated, that all shareholders waive the appointment of the auditor in connection with the merger plan and the drawing up of (i) the relevant auditor's report, (ii) an interim balance sheet and (iii) the board report in relation to the Merger.

6. Remittance of shares. As a result of the Merger, the share capital of the Absorbing Company will be set at one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000), represented by one hundred forty-three thousand (143,000) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

The share register of the Absorbing Company will be amended, as appropriate, to reflect the cancellation of the Existing Shares, and the issuance of the New Shares to the shareholder of the Absorbed Company (of which evidence may be obtained at the registered office of the Absorbing Company).

The New Shares issued by the Absorbing Company further to the Merger shall carry the right to participate in the profits and/or losses of the Absorbing Company as from the Effective Date.

7. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

The financial data of the Absorbed Company will be included in the annual accounts of the Absorbing Company as from such Accounting Date.

8. Special advantages to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies.

9. Information regarding the Merger. The Draft Terms of Merger shall be published in the Mémorial at least one (1) month prior to the date set for the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of the latter, at least one (1) month prior to the any of the EGMs of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- a) the Draft Terms of Merger;
- b) the annual accounts and the management reports for the financial years ending on 31 December 2013 and 2014 of each of the Merging Companies;

10. Creditor rights. Creditors of the Merging Companies, whose claim predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) month of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in commercial and in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due.

11. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present Draft Terms of Merger are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Agreement to be executed as of the date first above written.

Suit en français la traduction du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

(le «Projet de Fusion»)

1. Les sociétés impliquées dans la Fusion. XI Europa Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179512, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2406, le 30 septembre 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 680, le 15 mars 2014 (la «Société Absorbante»),

envisage de fusionner avec

XI Europa Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179415, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2451, le 3 octobre 2013. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 683, le 15 mars 2014 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

par voie de fusion par absorption (la «Fusion») dans les conditions prévues aux articles 257 à 276 de la Section XIV sur les Fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée après la réalisation de la Fusion.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion. La Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination XI Europa Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Effets de la Fusion.

3.1 Effet juridique

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de toutes conventions auxquelles cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées lors de la réalisation de la Fusion.

Les associés de la Société Absorbée deviendront associés de la Société Absorbante.

Les mandats des gérants actuels de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Réalisation.

Sous l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises à cette date seront annulées.

3.2 Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnantes à compter de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des Sociétés Fusionnantes (la «Date de Réalisation»).

3.3 Date de Réalisation de la Fusion à l'égard des tiers

La Fusion prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales. Les actifs et les passifs de la Société Absorbée à transférer à la Société Absorbante sont évalués à leur valeur comptable sur la base d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2015 en tant que base pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs utilisée pour la fusion.

Le rapport d'échange de la fusion sera le suivant: pour cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les parts sociales de la Société Absorbante qui, suite au transfert de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, seront détenues par la Société Absorbante (les «Parts Sociales Existantes»), seront annulées. Il n'y aura aucune soulte.

Les Nouvelles Parts Sociales seront émises et attribuées à (aux) l'associé(s) de la Société Absorbée à la Date de Réalisation; les Parts Sociales Existantes seront annulées en même temps.

5. Rapport du Conseil, Bilan Intérimaire, Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Il est envisagé que tous les associés renoncent à la nomination du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du plan de fusion et à l'élaboration (i) du rapport du réviseur d'entreprises agréé, (ii) d'un bilan intérimaire et (iii) du rapport du conseil relatif à la Fusion.

6. Remise des parts sociales. En conséquence de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000), représenté par cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar américain (USD 1).

Le registre des parts sociales de la Société Absorbante sera modifié, le cas échéant, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Existantes et l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'associé de la Société Absorbée (dont preuve peut être obtenue au siège social de la Société Absorbante).

Les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société Absorbante suite à la Fusion conféreront le droit de participation aux bénéfices et/ou pertes de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

7. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation (la «Date d'Effet Comptable»).

À compter de cette Date d'Effet Comptable, les données financières de la Société Absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers en faveur de tout membre des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera accordé à un membre des organes de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

9. Informations concernant la Fusion. Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial au moins un (1) mois avant la date prévue pour la tenue des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

Les documents suivants seront tenus à disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes aux fins de consultation au siège social de ces dernières au moins un (1) mois avant la tenue de chacune des AGEs des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux clos le 31 décembre 2013 et 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

10. Droits des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux (2) mois précédant cette Date de Réalisation, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette la demande si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion. La société débitrice peut écarter la demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si les sûretés ne sont pas fournies dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

11. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé ce Contrat à la première date indiquée ci-dessus.

XI Europa Luxco II S.à r.l.
Ms Ute Bräuer / Mr. Christoph Kossmann
Class A Manager / Class B Manager
XI Europa Luxco I S.à r.l.
Ms Ute Bräuer / Mr. Christoph Kossmann
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015161817/216.

(150178494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

XI Ganymede Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.467.

XI Ganymede Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 179.440.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

(the “Draft Terms of Merger”)

1. The companies involved in the Merger. XI Ganymede Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179467, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2416 on October 1, 2013. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 622 on March 10, 2014 (the “Absorbing Company”),

contemplates to merge with

XI Ganymede Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179440, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2443 on October 3, 2013. The articles of association of the Absorbed Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 589 on March 10, 2014 (the “Absorbed Company” together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

by way of a merger by absorption (the “Merger”) as provided for in articles 257 to 276 of Section XIV on Mergers of the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The Merger will entail the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company after the completion of the Merger.

2. The Absorbing Company pursuant to the Merger. The Absorbing Company will continue to exist under the name XI Ganymede Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Effects of the Merger.

3.1 Legal Effect

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession.

As of the Effective Date, the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging Companies are cancelled upon the completion of the Merger.

The shareholders of the Absorbed Company will become shareholders of the Absorbing Company.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its then issued shares shall be cancelled.

3.2 Effective Date between the Merging Companies

The Merger will become effective between the Merging Companies upon the approval by the extraordinary general meetings of each of the Merging Companies (the “Effective Date”).

3.3 Effective Date of the Merger towards third parties

The Merger will be effective towards third parties upon the publication of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the Merger in the Mémorial.

4. Share exchange ratio. The assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company are valued at their book value based on an interim balance sheet as of 30 September 2015 as being the basis for the determination of the book value of the assets and liabilities which is being considered for the merger.

The exchange ratio of the merger will be as follows: for one hundred forty-three thousand (143,000) shares of the Absorbed Company, the Absorbing Company will issue one hundred forty-three thousand (143,000) shares (the “New Shares”). The shares of the Absorbing Company that, as a consequence of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be held by the Absorbing Company (the “Existing Shares”), shall be cancelled. There is no cash payment (soulte).

The New Shares shall be issued and allotted to the shareholder(s) of the Absorbed Company on the Effective Date; the Existing Shares are cancelled at the same time.

5. Board Report, Interim Balance Sheet, Auditor's Report. It is contemplated, that all shareholders waive the appointment of the auditor in connection with the merger plan and the drawing up of (i) the relevant auditor's report, (ii) an interim balance sheet and (iii) the board report in relation to the Merger.

6. Remittance of shares. As a result of the Merger, the share capital of the Absorbing Company will be set at one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000), represented by one hundred forty-three thousand (143,000) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

The share register of the Absorbing Company will be amended, as appropriate, to reflect the cancellation of the Existing Shares, and the issuance of the New Shares to the shareholder of the Absorbed Company (of which evidence may be obtained at the registered office of the Absorbing Company).

The New Shares issued by the Absorbing Company further to the Merger shall carry the right to participate in the profits and/or losses of the Absorbing Company as from the Effective Date.

7. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

The financial data of the Absorbed Company will be included in the annual accounts of the Absorbing Company as from such Accounting Date.

8. Special advantages to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies.

9. Information regarding the Merger. The Draft Terms of Merger shall be published in the Mémorial at least one (1) month prior to the date set for the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of the latter, at least one (1) month prior to the any of the EGMs of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- a) the Draft Terms of Merger;
- b) the annual accounts and the management reports for the financial years ending on 31 December 2013 and 2014 of each of the Merging Companies.

10. Creditor rights. Creditors of the Merging Companies, whose claim predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) month of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in commercial and in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due.

11. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present Draft Terms of Merger are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Agreement to be executed as of the date first above written.

Suit en français la traduction du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

(le «Projet de Fusion»)

1. Les sociétés impliquées dans la Fusion. XI Ganymede Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179467, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2416, le 1^{er} octobre 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 622, le 10 mars 2014 (la «Société Absorbante»),

envisage de fusionner avec

XI Ganymede Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179440, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2443, le 3 octobre 2013. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 589, le 10 mars 2014 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

par voie de fusion par absorption (la «Fusion») dans les conditions prévues aux articles 257 à 276 de la Section XIV sur les Fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée après la réalisation de la Fusion.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion. La Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination XI Ganymede Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Effets de la Fusion.

3.1 Effet juridique

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de toutes conventions auxquelles cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées lors de la réalisation de la Fusion.

Les associés de la Société Absorbée deviendront associés de la Société Absorbante.

Les mandats des gérants actuels de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Réalisation.

Sous l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises à cette date seront annulées.

3.2 Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnantes à compter de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des Sociétés Fusionnantes (la «Date de Réalisation»).

3.3 Date de Réalisation de la Fusion à l'égard des tiers

La Fusion prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales. Les actifs et les passifs de la Société Absorbée à transférer à la Société Absorbante sont évalués à leur valeur comptable sur la base d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2015 en tant que base pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs utilisée pour la fusion.

Le rapport d'échange de la fusion sera le suivant: pour cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbante émettra cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les parts sociales de la Société Absorbante qui, suite au transfert de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, seront détenues par la Société Absorbante (les «Parts Sociales Existantes»), seront annulées. Il n'y aura aucune soulte.

Les Nouvelles Parts Sociales seront émises et attribuées à (aux) l'associé(s) de la Société Absorbée à la Date de Réalisation; les Parts Sociales Existantes seront annulées en même temps.

5. Rapport du Conseil, Bilan Intérimaire, Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Il est envisagé que tous les associés renoncent à la nomination du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du plan de fusion et à l'élaboration (i) du rapport du réviseur d'entreprises agréé, (ii) d'un bilan intérimaire et (iii) du rapport du conseil relatif à la Fusion.

6. Remise des parts sociales. En conséquence de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000), représenté par cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar américain (USD 1).

Le registre des parts sociales de la Société Absorbante sera modifié, le cas échéant, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Existantes et l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'associé de la Société Absorbée (dont preuve peut être obtenue au siège social de la Société Absorbante).

Les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société Absorbante suite à la Fusion conféreront le droit de participation aux bénéfices et/ou pertes de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

7. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation (la «Date d'Effet Comptable»).

À compter de cette Date d'Effet Comptable, les données financières de la Société Absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers en faveur de tout membre des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera accordé à un membre des organes de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

9. Informations concernant la Fusion. Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial au moins un (1) mois avant la date prévue pour la tenue des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

Les documents suivants seront tenus à disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes aux fins de consultation au siège social de ces dernières au moins un (1) mois avant la tenue de chacune des AGEs des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux clos le 31 décembre 2013 et 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

10. Droits des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation, peuvent, notwithstanding toute convention contraire, dans les deux (2) mois précédant cette Date de Réalisation, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette la demande si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion. La société débitrice peut écarter la demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si les sûretés ne sont pas fournies dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

11. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé ce Contrat à la première date indiquée ci-dessus.

XI Ganymede Luxco II S.à r.l.

Mr. Ute Bräuer / Mr. Luca Gallinelli

Class A Manager / Class B Manager

XI Ganymede Luxco I S.à r.l.

Mr. Ute Bräuer / Mr. Luca Gallinelli

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015161818/216.

(150178495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

XI Callisto Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.460.

XI Callisto Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 179.413.

—
COMMON DRAFT TERMS OF MERGER

(the “Draft Terms of Merger”)

1. The companies involved in the merger. XI Callisto Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179460, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 18, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2440 on October 2, 2013. The articles of association of the Absorbing Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 680 on March 15, 2014 (the “Absorbing Company”),

contemplates to merge with

XI Callisto Luxco I S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B 179413, pursuant to a deed of incorporation of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 17, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) n° 2425 on October 1, 2013. The articles of association of the Absorbed Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt dated December 6, 2013 published in the Mémorial n° 575 on March 4, 2014 (the “Absorbed Company” together with the Absorbing Company, the “Merging Companies”),

by way of a merger by absorption (the “Merger”) as provided for in articles 257 to 276 of Section XIV on Mergers of the law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the “Law”).

The Merger will entail the transfer by the Absorbed Company of all its assets and liabilities to the Absorbing Company, and the dissolution without liquidation of the Absorbed Company after the completion of the Merger.

2. The Absorbing Company pursuant to the Merger. The Absorbing Company will continue to exist under the name XI Callisto Luxco II S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Effects of the Merger.

3.1 Legal Effect

The Absorbing Company will acquire, as a result of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company by way of universal succession.

As of the Effective Date, the Absorbing Company shall be subrogated to all rights and obligations of the Absorbed Company towards third parties. The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company with all securities, either in rem or personal, attached thereto.

The Absorbing Company will continue as of the Effective Date to perform the obligations of the Absorbed Company under any agreements to which the latter is a party.

Any claims and debts existing as at the Effective Date between the Merging Companies are cancelled upon the completion of the Merger.

The shareholders of the Absorbed Company will become shareholders of the Absorbing Company.

The mandates of the current managers of the Absorbed Company will come to an end as of the Effective Date.

As a result of the Merger, the Absorbed Company shall cease to exist and all its then issued shares shall be cancelled.

3.2 Effective Date between the Merging Companies

The Merger will become effective between the Merging Companies upon the approval by the extraordinary general meetings of each of the Merging Companies (the “Effective Date”).

3.3 Effective date of the Merger towards third parties

The Merger will be effective towards third parties upon the publication of the extraordinary general meetings of the Merging Companies approving the Merger in the Mémorial.

4. Share exchange ratio. The assets and liabilities to be transferred from the Absorbed Company to the Absorbing Company are valued at their book value based on an interim balance sheet as of 30 September 2015 as being the basis for the determination of the book value of the assets and liabilities which is being considered for the merger.

The exchange ratio of the merger will be as follows: for shares of the Absorbed Company, the Absorbing Company will issue one hundred forty-three thousand (143,000) shares (the “New Shares”). The shares of the Absorbing Company that, as a consequence of the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will be held by the Absorbing Company (the “Existing Shares”), shall be cancelled. There is no cash payment (soulte).

The New Shares shall be issued and allotted to the shareholder(s) of the Absorbed Company on the Effective Date; the Existing Shares are cancelled at the same time.

5. Board Report, Interim Balance Sheet, Auditor's Report. It is contemplated, that all shareholders waive the appointment of the auditor in connection with the merger plan and the drawing up of (i) the relevant auditor's report, (ii) an interim balance sheet and (iii) the board report in relation to the Merger.

6. Remittance of shares. As a result of the Merger, the share capital of the Absorbing Company will be set at one hundred forty-three thousand United States Dollars (USD 143,000), represented by one hundred forty-three thousand (143,000) shares having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each.

The share register of the Absorbing Company will be amended, as appropriate, to reflect the cancellation of the Existing Shares, and the issuance of the New Shares to the shareholder of the Absorbed Company (of which evidence may be obtained at the registered office of the Absorbing Company).

The New Shares issued by the Absorbing Company further to the Merger shall carry the right to participate in the profits and/or losses of the Absorbing Company as from the Effective Date.

7. Date as of which the operations of the Absorbed Company shall be treated from an accounting point of view as being carried out on behalf of the Absorbing Company. As from the Effective Date, all operations and transactions of the Absorbed Company are considered for accounting purposes as being carried out on behalf of the Absorbing Company (the “Accounting Date”).

The financial data of the Absorbed Company will be included in the annual accounts of the Absorbing Company as from such Accounting Date.

8. Special advantages to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies. No special advantages will be granted to any members of the management, supervisory or controlling bodies of the Merging Companies.

9. Information regarding the Merger. The Draft Terms of Merger shall be published in the Mémorial at least one (1) month prior to the date set for the extraordinary general meetings of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger.

The following documents shall be held available for inspection by the shareholders of each of the Merging Companies at the registered office of the latter, at least one (1) month prior to the any of the EGMs of the shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- a) the Draft Terms of Merger;
- b) the annual accounts and the management reports for the financial years ending on 31 December 2013 and 2014 of each of the Merging Companies;

10. Creditor rights. Creditors of the Merging Companies, whose claim predate the Effective Date, notwithstanding any agreement to the contrary, may apply, within two (2) month of such Effective Date, to the judge presiding the chamber of the Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters in the district in which the registered office of the debtor company is located and sitting as in commercial and in urgency matters, to obtain adequate safeguard of collateral for any matured or unmatured debts, where they can credibly demonstrate that due to the Merger, the satisfaction of their claims is at stake and that no adequate safeguards have been obtained from the company. The president of such chamber shall reject the application if the creditor is already in possession of adequate safeguards or if such safeguards are unnecessary, having regard to the financial situation of the company after the Merger. The debtor company may cause the application to be turned down by paying the creditor, even if it is a term debt. If the safeguards are not provided within the time limit prescribed, the debt shall immediately fall due.

11. Costs. The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

The present Draft Terms of Merger are worded in English followed by a French translation; in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail

IN WITNESS WHEREOF, the Parties hereto have caused this Agreement to be executed as of the date first above written.

Suit en français la traduction du texte qui précède

PROJET COMMUN DE FUSION

(le «Projet de Fusion»)

1. Les sociétés impliquées dans la Fusion. XI Callisto Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179460, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2440, le 2 octobre 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 680, le 15 mars 2014 (la «Société Absorbante»),

envisage de fusionner avec

XI Callisto Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179413, constituée selon acte de constitution reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 2425, le 1^{er} octobre 2013. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois selon acte reçu par Maître Carlo Wersandt en date du 6 décembre 2013, publié au Mémorial, numéro 575, le 4 mars 2014 (la «Société Absorbée», ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

par voie de fusion par absorption (la «Fusion») dans les conditions prévues aux articles 257 à 276 de la Section XIV sur les Fusions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Fusion entraînera le transfert par la Société Absorbée de tous ses éléments d'actif et de passif à la Société Absorbante et la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée après la réalisation de la Fusion.

2. La Société Absorbante suite à la Fusion. La Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination XI Callisto Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Effets de la Fusion.

3.1 Effet juridique

La Société Absorbante acquerra, sous l'effet de la Fusion, tous les éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine.

À partir de la Date de Réalisation, la Société Absorbante se subrogera dans l'intégralité des droits et obligations de la Société Absorbée à l'égard des tiers. Les droits et créances compris dans les éléments d'actif de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante avec la totalité des sûretés, qu'elles soient réelles ou personnelles, qui leur sont attachées.

La Société Absorbante poursuivra, à compter de la Date de Réalisation, l'exécution des obligations de la Société Absorbée en vertu de toutes conventions auxquelles cette dernière est partie.

Toutes créances et dettes existant à la Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes seront annulées lors de la réalisation de la Fusion.

Les associés de la Société Absorbée deviendront associés de la Société Absorbante.

Les mandats des gérants actuels de la Société Absorbée prendront fin à la Date de Réalisation.

Sous l'effet de la Fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales émises à cette date seront annulées.

3.2 Date de Réalisation entre les Sociétés Fusionnantes

La Fusion prend effet entre les Sociétés Fusionnantes à compter de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des Sociétés Fusionnantes (la «Date de Réalisation»).

3.3 Date de Réalisation de la Fusion à l'égard des tiers

La Fusion prend effet à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal des assemblées générales extraordinaires des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

4. Rapport d'échange des parts sociales. Les actifs et les passifs de la Société Absorbée à transférer à la Société Absorbante sont évalués à leur valeur comptable sur la base d'un bilan intérimaire au 30 septembre 2015 en tant que base pour la détermination de la valeur comptable des actifs et des passifs utilisée pour la fusion.

Le rapport d'échange de la fusion sera le suivant: pour cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales de la Société Absorbée, la Société Absorbante cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»). Les parts sociales de la Société Absorbante qui, suite au transfert de l'ensemble des actifs et des passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante, seront détenues par la Société Absorbante (les «Parts Sociales Existantes»), seront annulées. Il n'y aura aucune soulte.

Les Nouvelles Parts Sociales seront émises et attribuées à(aux) l'(l')associé(s) de la Société Absorbée à la Date de Réalisation; les Parts Sociales Existantes seront annulées en même temps.

5. Rapport du Conseil, Bilan Intérimaire, Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé. Il est envisagé que tous les associés renoncent à la nomination du réviseur d'entreprises agréé dans le cadre du plan de fusion et à l'élaboration (i) du rapport du réviseur d'entreprises agréé, (ii) d'un bilan intérimaire et (iii) du rapport du conseil relatif à la Fusion.

6. Remise des parts sociales. En conséquence de la Fusion, le capital social de la Société Absorbante sera fixé à cent quarante-trois mille dollars américains (USD 143.000), représenté par à cent quarante-trois mille (143.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar américain (USD 1).

Le registre des parts sociales de la Société Absorbante sera modifié, le cas échéant, afin de refléter l'annulation des Parts Sociales Existantes et l'émission des Nouvelles Parts Sociales à l'associé de la Société Absorbée (dont preuve peut être obtenue au siège social de la Société Absorbante).

Les Nouvelles Parts Sociales émises par la Société Absorbante suite à la Fusion conféreront le droit de participation aux bénéfices et/ou pertes de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation.

7. Date à laquelle les opérations de la Société Absorbée devront être considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante. Toutes les opérations et transactions de la Société Absorbée seront considérées, d'un point de vue comptable, comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante à compter de la Date de Réalisation (la «Date d'Effet Comptable»).

À compter de cette Date d'Effet Comptable, les données financières de la Société Absorbée seront incluses dans les comptes annuels de la Société Absorbante.

8. Avantages particuliers en faveur de tout membre des organes d'administration, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage particulier ne sera accordé à un membre des organes de gestion, de surveillance ou de contrôle des Sociétés Fusionnantes.

9. Informations concernant la Fusion. Le Projet de Fusion sera publié au Mémorial au moins un (1) mois avant la date prévue pour la tenue des assemblées générales extraordinaires des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion.

Les documents suivants seront tenus à disposition des associés de chacune des Sociétés Fusionnantes aux fins de consultation au siège social de ces dernières au moins un (1) mois avant la tenue de chacune des AGEs des associés des Sociétés Fusionnantes appelées à approuver la Fusion:

- a) le Projet de Fusion;
- b) les comptes annuels et les rapports de gestion des exercices sociaux clos le 31 décembre 2013 et 2014 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

10. Droits des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la Date de Réalisation, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les deux (2) mois précédant cette Date de Réalisation, demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement, dans le ressort duquel la société débitrice a son siège social, siégeant en matière commerciale et comme en matière de référé, la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues, au cas où ils peuvent démontrer, de manière crédible, que la Fusion constitue un risque pour l'exercice de leurs droits et que la société ne leur a pas fourni de garanties adéquates. Le président rejette la demande si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires, compte tenu de la situation financière de la société après la Fusion. La société débitrice peut écarter la demande en payant le créancier même si la créance est à terme. Si les sûretés ne sont pas fournies dans le délai fixé, la créance devient immédiatement exigible.

11. Coûts. Les dépenses, coûts, frais et charges résultant de la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Le présent Projet de Fusion est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

EN FOI DE QUOI, les Parties aux présentes ont signé ce Contrat à la première date indiquée ci-dessus.

XI Callisto Luxco II S.à r.l.
Mrs. Ute Bräuer / Ms. Natalia Venturini
Class A Manager / Class B Manager
XI Callisto Luxco I S.à r.l.
Mrs. Ute Bräuer / Ms. Natalia Venturini
Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2015161816/215.

(150178493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2015.

LOG Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 199.478.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fourth day of August.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. L'OCCITANE GROUPE S.A., a société anonyme, incorporated and governed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 49, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 125.718 ("L'Occitane Groupe S.A."),

here represented by Christophe Nicolay, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 15 July 2015.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "LOG Investment" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares**Art. 5. Share capital.**

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the Law.

7.4 Any transfer of registered shares shall become effective (opposable) towards the Company and third parties either (i) through a declaration of transfer recorded in the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of a transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company.

C. General meetings of shareholders

Art. 8. Powers of the general meeting of shareholders.

8.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. Convening of general meetings of shareholders.

9.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

9.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

9.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with need be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

9.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirements, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Conduct of general meetings of shareholders.

10.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the last working day of September at 11 o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

10.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer who need neither be shareholders nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the “board of the meeting” shall in such case be construed as a reference to the “chairman and secretary” or, as the case may be, to the “single person who assumes the role of the board”, depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

10.3 An attendance list must be kept at all general meetings of shareholders.

10.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

10.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

10.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting to which they relate.

Art. 11. Quorum and vote.

11.1 Each share entitles to one vote in general meetings of shareholders.

11.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 13. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 14. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders being in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 15. Minutes of general meetings of shareholders.

15.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

15.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 16. Composition and powers of the board of directors.

16.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term “sole director” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of directors” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole director”.

16.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 17. Daily management.

17.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

17.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

17.3 The board of directors may delegate part of its powers, which may include the daily management of the Company and the representation of the Company in relation thereto, to one or several person(s) who will bear the title of "Managing Director(s)" who need not be a member of the board of directors or a shareholder of the Company.

17.4 The nomination and the revocation of such Managing Director(s) shall be determined by a decision of the board of directors.

17.5 The board of directors may decide that the Managing Director(s) be compensated for the services provided to the Company.

17.6 Barring contrary decisions of these articles of association, the Managing Director(s) shall be vested with such powers and duties as may be conferred by a decision of the board of directors.

Art. 18. Appointment, removal and term of office of directors.

18.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

18.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

18.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

18.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a physical person as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 19. Vacancy in the office of a director.

19.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

19.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 20. Convening meetings of the board of directors.

20.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

20.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

20.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirements or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 21. Conduct of meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

21.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

21.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

21.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

21.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

21.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

21.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

21.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

21.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

21.10 The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 22. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

22.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

22.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 23. Dealing with third parties.

23.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

23.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

Art. 24. Investment Committee.

24.1 The Company may have an investment committee (the "Investment Committee") if so decided by the board of directors. The Investment Committee shall be composed of at least four persons who need not be directors.

24.2 The members of the Investment Committee (the "Investment Committee Members") shall be appointed by the board of directors. The Investment Committee Members may be removed with or without cause (ad nutum) at any time. Each Investment Committee Member is appointed for a period of up to six years and may be re-appointed.

24.3 The Investment Committee should be consulted by the board of directors at the board of directors' discretion on such matters as the board of directors may determine; provided, that the board of directors shall consult with the Investment Committee on all investment decisions and related matters; provided that (i) in no circumstance will the Investment Committee have a decision-making power and may only issue recommendations and (ii) there shall always be an obligation for the board of directors to consult the Investment Committee, including without limitation for investment decisions and related matters.

24.4 Any Investment Committee Members may participate in any meeting of the Investment Committee by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Investment Committee Members may be represented at meetings of the Investment Committee by another Investment Committee Member without limitation as to the number of proxies which an Investment Committee Member may accept and vote.

24.5 Written notice of any meeting of the Investment Committee must be given to the Investment Committee Members twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Investment Committee Member in writing, by email, facsimile or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Investment Committee or (ii) when all the Investment Committee Members are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

24.6 The Investment Committee can deliberate or act validly only if at least a majority of the Investment Committee Members is present or represented. Decisions of the Investment Committee are validly taken by the approval of the majority of the Investment Committee Members present or represented.

24.7 Any resolutions passed at a meeting of the Investment Committee shall be minutes and such minutes shall be signed by two Investment Committee Members. The signed minutes of a meeting of the Investment Committee shall be circulated to all Members of the Investment Committee and the board of directors within a reasonable time period.

24.8 The Investment Committee may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

E. Audit and supervision

Art. 25. Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

25.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of April of each year and shall end on the thirty-first of March of the following year.

Art. 27. Annual accounts and allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the

liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 March 2016.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2016.
3. Interim dividends may also be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The thirty-one thousand (31,000) shares issued have been subscribed by L'Occitane Groupe S.A. aforementioned, for the price of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-); and

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is entirely allocated to the share capital.

Declaration

The undersigned notary herewith declares that he has verified the existence of the conditions provided for or referred to in articles 26 of the Law and expressly states that they have been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, have passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 49, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The following persons are appointed as directors of the Company until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:
 - (i) Reinold Geiger, residing at 20, Quai Gustave Ador, Ch-1207 Genève, Switzerland;
 - (ii) André Hoffmann, residing at Kennedy Heights, 10/18 Kennedy Road, Flat A 8/F, CHN, Hong Kong, China; and
 - (iii) Karl Guénard, professionally residing at 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The following person is appointed independent auditor until the general meeting of shareholders convened to approve the Company's annual accounts for the first financial year:

PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société coopérative, incorporated and existing under the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65.477, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified in the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant nous Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

1) L'Occitane Groupe S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.718 («l'Occitane Groupe S.A.»),

dûment représentée par Christophe Nicolay, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 juillet 2015.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société anonyme qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «LOG Investment» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) l'actionnaire(s) existant (s) en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) l'actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les actions de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des actions - Transfert des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

7.4 Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur déclaration de cession inscrite dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification d'une cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.

C. Assemblées générales des actionnaires

Art. 8. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 9. Convocation des assemblées générales des actionnaires.

9.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

9.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

9.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

9.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 10. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

10.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier jour ouvré du mois de septembre à onze (11) heure(s). Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

10.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

10.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

10.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

10.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

10.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

10.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre la résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

Art. 11. Quorum et vote.

11.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

11.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 12. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 13. Changement de nationalité. Les actionnaires ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des actionnaires.

Art. 14. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 15. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

15.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

15.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 16. Composition et pouvoirs du conseil d'administration.

16.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

16.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 17. Gestion journalière.

17.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

17.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

17.1 Le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs, ce qui peut inclure la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs personne(s) qui portera(ont) le titre de "Fondé(s) de Pouvoir(s)" et qui n'a pas à être membre du conseil d'administration ou actionnaire de la Société.

17.2 La nomination et la révocation dudit/desdits Fondé(s) de Pouvoir(s) sont fixées par une décision du conseil d'administration.

17.3 Le conseil d'administration peut décider que le(s) Fondé(s) de Pouvoir(s) recevra(ont) une compensation financière en contrepartie des services fournis à la Société.

17.4 Sauf décision contraire des présents statuts, le(s) Fondé(s) de Pouvoir(s) sera(ont) investi(s) des pouvoirs et obligations telles que définis par décision du conseil d'administration.

Art. 18. Nomination, révocation et durée des mandats des administrateurs.

18.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

18.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

18.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

18.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

18.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 19. Vacance d'un poste d'administrateur.

19.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Convocation aux conseils d'administration.

20.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

20.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

20.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 21. Conduite des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

21.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

21.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

21.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les uns les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaldra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

21.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

21.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, le président a une voix prépondérante.

21.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

21.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

21.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

21.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 22. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

22.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

22.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 23. Relations avec les tiers.

23.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

23.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et surveillance de la société

Art. 24. Comité d'Investissement.

24.1 La Société peut être dotée d'un comité d'investissement (le «Comité d'Investissement») si le conseil d'administration le décide. Le Comité d'Investissement sera composé d'un moins quatre membres, ne devant pas être des administrateurs.

24.2 Les membres du Comité d'Investissement (les «Membres du Comité d'Investissement») seront désignés par le conseil d'administration. Les Membres du Comité d'Investissement peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif (ad nutum). Chaque Membre du Comité d'Investissement est nommé pour une durée de maximum six ans et peut être réélu.

24.3 Le conseil d'administration devrait consulter le Comité d'Investissement à sa seule discrétion sur des questions déterminées lui-même; du moment qu'il consulte le Comité d'Investissement sur toutes les décisions d'investissement et questions connexes; du moment que (i) le Comité d'Investissement n'ait aucun pouvoir de décision et ne puisse qu'émettre des recommandations et (ii) le conseil d'administration soit toujours obligé de consulter le Comité d'Investissement pour toutes les décisions d'investissement et questions connexes, sans être limité par cela.

24.4 Tout Membre du Comité d'Investissement peut participer aux réunions du Comité d'Investissement par conférence téléphonique, ou tout autre moyen similaire de communication, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre les unes les autres et de communiquer. Une réunion peut aussi être tenue uniquement par conférence téléphonique. La participation à et la tenue de ces réunions par ces moyens sont équivalentes à une participation physique à une telle réunion. Les Membres du Comité d'Investissement peuvent être représentés à des réunions du Comité d'Investissement par un autre Membre du Comité d'Investissement, sans limitation du nombre de procurations qu'un Membre du Comité d'Investissement puisse accepter et voter.

24.5 La convocation écrite à chaque réunion du Comité d'Investissement doit être adressée au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion aux Membres du Comité d'Investissement, sauf en cas d'urgence, où dans ce cas la nature et les raisons de l'urgence doivent être indiquées dans la convocation. Cette convocation écrite n'a pas à être adressée dans le cas où chaque membre y renonce soit par courriel, facsimile, ou tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas exigée pour (i) une réunion du Comité d'Investissement à tenir à un moment et à un lieu qui ont été précisés par une résolution antérieure adoptée par le Comité d'Investissement ou (ii) lorsque tous les Membres du Comité d'Investissement sont présents ou représentés et déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de la réunion.

24.6 Le Comité d'Investissement peut valablement délibérer ou prendre des décisions si au moins la majorité de tous les Membres du Comité d'Investissement sont présents ou représentés à la réunion. Les décisions du Comité d'Investissement sont valablement prises par la majorité des votes des Membres du Comité d'Investissement présents ou représentés à une telle réunion.

24.7 Toutes les résolutions adoptées lors d'une réunion d'un Comité d'Investissement seront des procès-verbaux et ces procès-verbaux seront signés par deux (2) Membres du Comité d'Investissement. Les procès-verbaux signés d'une réunion du Comité d'Investissement seront distribués à tous les Membres du Comité d'Investissement et au conseil d'administration dans un délai raisonnable.

24.8 Le Comité d'Investissement peut, unanimement, adopter des résolutions par voie de résolutions circulaires pour exprimer son approbation par écrit, par facsimile, par courriel ou par tout autre moyen similaire de communication à confirmer par écrit. L'ensemble forme le procès-verbal circulaire prouvant l'adoption de la résolution.

Art. 25. Commissaire aux comptes.

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier avril de chaque année et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.

Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la Loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation**Art. 29. Liquidation.**

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 mars 2016.
2. La première assemblée générale des actionnaires sera tenue en 2016.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués au cours du premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les trente-et-un mille (31.000) actions émises ont été souscrites par L'Occitane Groupe S.A., susmentionnée, pour un prix de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

Toutes les actions souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire de sorte que le montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport total d'un montant de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est entièrement affecté au capital social.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues par ou posées par l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, ont adopté les décisions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels du premier exercice social de la Société:
 - (i) Reinold Geiger, résidant au 20, Quai Gustave Ador, Genève CH-1207, Suisse;
 - (ii) André Hoffman, résidant au Kennedy Heights, 10/18 Kennedy Road, Bâtiment A 8/F, CHN, Hong Kong, Chine; et
 - (iii) Karl Guénard, résidant professionnellement au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. La personne suivante est nommée en tant que réviseur d'entreprises agréés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes du premier exercice social de la Société:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, existant et constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate, sur demande de la partie comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Nicolay, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 6 août 2015. Relation: EAC/2015/18536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015141591/786.

(150154373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 124.385.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of August.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch.

THERE APPEARED:

WireCo WorldGroup (Cayman) Inc., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alessandro Morini, avvocato, with professional address at 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder, acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

(i) That it is the sole shareholder of WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.385 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary then residing in Luxembourg, dated January 22nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 626 dated April 17th, 2007. The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 30th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1323 dated May 29th, 2012;

(ii) That the Sole Shareholder has waived any convening notice right and has thus adopted the following resolutions.

First resolution

IT IS HEREBY RESOLVED to transfer the registered office of the Company from its current address, 412F, route d'Esch, L-1471, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, to Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above first resolution, IT IS HEREBY RESOLVED to amend with immediate effect the first sentence of article 5 of the Articles of the Company which shall then read as follows:

“ **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Bertrange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known by the notary by name, surname, quality and residence, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed

Suit La Traduction Française Du Texte Qui Précède.

L'an deux mille quinze, le 11 août.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

WireCo WorldGroup (Cayman) Inc, une société régie par les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans (l'«Associée Unique»), ici représentée par Monsieur Alessandro Morini, avvocato, demeurant professionnellement au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, à lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné qu'il prenne acte de ce qui suit:

(i) qu'elle est l'associée unique de WRCA (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.385 (la «Société»), constituée par acte notarié de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 626 daté du 17 avril 2007, dont les statuts (les «Statuts») ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1323 du 29 mai 2012.

(ii) Que l'Associée Unique a renoncé à tout droit de convocation préalable et a partant adopté les résolutions suivantes.

Première résolution

IL EST DÉCIDÉ de transférer le siège social de la Société du 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à l'Atrium Business Park, 33 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

En conséquence de la première résolution ci-dessus, IL EST DÉCIDÉ de modifier avec effet immédiat la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: A. MORINI, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 août 2015. Relation: 2LAC / 2015 / 18500. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CERTIFIÉE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beringen/ Mersch, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141821/79.

(150153933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

ArcelorMittal Rodange et Schifflange, Société Anonyme.

Siège social: L-4241 Esch-sur-Alzette, boulevard Aloyse Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 10.643.

Le Conseil d'administration du 12 février 2015 a coopté Monsieur Airy WEINZOEPFLEN, avec adresse professionnelle au 24-26 boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, en remplacement de Madame Sabine CARBON, administrateur démissionnaire.

Monsieur Airy WEINZOEPFLEN achèvera le mandat de Madame Sabine CARBON, qui viendra à expiration lors de l'Assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2020.

Cette cooptation était sujette à ratification par la prochaine Assemblée générale.

L'Assemblée générale annuelle du 19 mars 2015 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 12 février 2015, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Airy WEINZOEPFLEN en remplacement de Madame Sabine CARBON, démissionnaire, pour achever le mandat de cette dernière qui viendra à expiration à l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

L'Assemblée générale annuelle du 19 mars 2015 a ratifié la cooptation faite par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mai 2014, et a procédé à l'élection définitive en qualité d'administrateur, de Monsieur Alex NICK en rem-

placement de Monsieur Nico REUTER, démissionnaire, pour achever le mandat de ce dernier qui viendra à expiration à l'Assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015141855/23.

(150154484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

General Invest Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 176.583.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 août 2015 tenue au siège de la Société

Par la présente, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité avec effet immédiat:

1. Révocation du Conseil d'administration actuel;

2. Nomination des personnes suivantes à leur place, avec effet immédiat pour une durée de six années:

- Monsieur Ahmad Abedi, né le 04 juin 1956 à Rasht (Iran) et demeurant à Khalturinskaya Street 10/2, Flat 56, Moscou, Russie, en tant qu'administrateur de la Société;

- Monsieur Roman Medvedev, né le 10 août 1976 à Lipetsk, (Russie) demeurant à Novokosinskaya Street 8/1, Flat 108, Moscou, Russie, en tant qu'administrateur de la société;

- Monsieur Cédric Etlicher, né le 27 juin 1973 à Thionville (France) et demeurant Place aux Hirondelles 7, F-57100 Thionville, en tant qu'administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015142124/20.

(150154727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.

Poyang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.500,00.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 167.832.

—
Ce dépôt est rectificatif du dépôt précédemment effectué le 12 décembre 2014, numéro de dépôt 140221257.

Extrait de décision de l'associé unique prise au Luxembourg le 11 décembre 2014

L'associé unique décide de vendre et transférer à la société NVG Holding AB, enregistrée selon les lois de Suède sous le numéro 556745-1777 et ayant son siège social à 17 Kungsgatan, 111 43 Stockholm, les parts suivantes détenues dans la société:

- 250 parts sociales ordinaires;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe A;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe B;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe C;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe D;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe E;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe F;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe G;

- 100 parts sociales préférentielles de Classe H;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Poyang S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015142378/26.

(150154951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2015.
